



325 \$ d'amende pour les femmes enceintes qui fument !

Rubrique : actualités - Date : mercredi 16 mars 2005

D'après l'AFP, les **Taiwanaises qui fument alors qu'elles sont enceintes vont être passibles d'une amende de 325 dollars US**, qui sera annulée « si elles suivent des leçons pour tenter de se débarrasser de leur mauvaise habitude ».